

Communication sur l'intercommunalité

N° : 35/10.23

Rapport annuel sur les associations intercommunales : ARCAM, ERM, ARASMAC, Protection civile (PCI), ASIME, Région Morges et SIS MORGET

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DE LA COMMUNICATION	5
1	ASSOCIATION REGION MORGES	5
1.1	But principal de l'association	5
1.2	Nombre de communes membres	5
1.3	Forme juridique	5
1.4	Composition du Comité de direction.....	5
1.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	6
1.6	Faits marquants de l'année.....	6
1.7	Comptes de l'entité Région Morges	7
1.8	Conduite et gestion du personnel	7
1.8.1	<i>Effectifs</i>	7
2	ASSOCIATION MORGES RÉGION TOURISME	7
2.1	But principal de l'association	7
2.2	Nombre de communes de membre	7
2.3	Forme juridique	7
2.4	Composition du Comité de direction.....	7
2.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	8
2.6	Faits marquants de l'année (extrait).....	8
2.7	Comptes de l'entité Morges Région Tourisme.....	9
2.8	Conduite et gestion du personnel	9
2.8.1	<i>Effectifs</i>	9
2.8.2	<i>Formation</i>	9
2.9	Conclusion.....	9
3	ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DISTRICT MORGES.....	9
3.1	But principal de l'association	9
3.2	Nombre de communes membres	10
3.3	Forme juridique	10
3.4	Composition du Comité de direction.....	10
3.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	10
3.6	Faits marquants de l'année.....	10
3.7	Comptes de l'entité	12
3.8	Conduite et gestion du personnel	12
3.8.1	<i>Effectifs</i>	12
3.9	Conclusion.....	12
4	ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC) 12	
4.1	But principal de l'association	12
4.2	Nombre de communes de membre	13
4.3	Forme juridique	13
4.4	Composition du Comité de direction.....	13
4.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	13

4.6	Faits marquants de l'année.....	14
4.7	Comptes de l'entité ARASMAC.....	14
4.8	Conduite et gestion du personnel	14
4.8.1	<i>Effectifs</i>	14
5	ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES.....	14
5.1	But principal de l'association	14
5.2	Nombre de communes membres.....	15
5.3	Forme juridique	15
5.4	Composition du Comité de direction.....	15
5.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	15
5.6	Faits marquants de l'année.....	16
5.7	Comptes de l'entité	16
5.8	Conduite et gestion du personnel	17
5.8.1	<i>Effectifs</i>	17
5.8.2	<i>Formation</i>	17
5.9	Conclusion.....	17
6	ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGienne (ERM)	17
6.1	But principal de l'association	17
6.2	Nombre de communes membres.....	17
6.3	Forme juridique	17
6.4	Composition du Comité de direction.....	18
6.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	18
6.6	Faits marquants de l'année.....	18
6.7	Comptes de l'entité	18
6.8	Conduite et gestion du personnel	18
6.8.1	<i>Effectifs</i>	18
7	ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)	19
7.1	But principal de l'association	19
7.2	Nombre de communes membres.....	19
7.3	Forme juridique	19
7.4	Composition du Comité de direction.....	19
7.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature	19
7.6	Faits marquants de l'année.....	19
7.7	Comptes 2022 de l'ASIME	20
7.8	Conduite et gestion du personnel	20
7.8.1	<i>Effectifs</i>	20
7.8.2	<i>Conclusion</i>	20
8	ASSOCIATION DE LA RÉGION COSSONAY - AUBONNE - MORGES (ARCAM).....	20
8.1	Composition du comité	21
8.2	Forme juridique	21
8.3	Faits marquants de l'année.....	21
8.3.1	<i>Économie</i>	21

8.3.2	<i>Aménagement du territoire</i>	22
8.3.3	<i>Mobilité</i>	22
8.3.4	<i>Développement régional</i>	23
8.3.5	<i>Tourisme</i>	23
8.3.6	<i>Gouvernance</i>	24
8.4	Comptes 2022.....	24
8.5	Conduite et gestion du personnel.....	24
8.5.1	<i>Effectifs</i>	24
9	SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU MORGET.....	24
9.1	But principal de l'association.....	24
9.2	Nombre de communes de membre.....	24
9.3	Forme juridique.....	25
9.4	Composition du Comité de direction.....	25
9.5	La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature.....	25
9.6	Faits marquants de l'année.....	25
9.7	Comptes de l'entité du SIS Morget.....	25
9.8	Conduite et gestion du personnel.....	26
9.8.1	<i>Effectifs</i>	26
9.9	Conclusion.....	26

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DE LA COMMUNICATION

Sur la base de l'article 103 du règlement du Conseil, la Municipalité a accepté le vœu du Conseil communal visant à présenter désormais, sous forme de communication, un rapport d'information sur les activités et les comptes des associations intercommunales au sens de l'article 112 de la loi sur les communes dont la commune est membre, étant précisé que les comptes de ces associations sont soumis au contrôle de leurs instances (Conseil intercommunal, Commission des finances et Commission de gestion) et transmis à Mme la Préfète.

L'approbation de la gestion et des comptes de ces associations ne relève pas de la compétence du Conseil communal. Il s'agit en l'occurrence de l'ERM, de l'ARASMAC, de l'ASIME et de la PCi. Il y a également un chapitre sur le SIS Morget et Police Région Morges (PRM).

La partie de cette communication dédiée à PRM se concentre sur les activités opérationnelles : Police secours et brigade de proximité. En effet, les tâches conventionnelles ont largement été abordées dans le cadre du rapport de gestion 2022 de la Ville de Morges.

Cette communication comprend également un chapitre consacré à l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), Région Morges et Morges Région Tourisme.

1 ASSOCIATION REGION MORGES

1.1 But principal de l'association

Région Morges travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, coordonnant les thématiques du développement urbain, de la mobilité et de l'environnement, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Elle représente les communes de la région morgienne dans les instances techniques et politiques du PALM.

L'association joue également le rôle de plateforme de réflexions permettant à ses partenaires d'anticiper les grandes tendances en matière d'aménagement du territoire et d'adapter leurs processus à l'évolution du cadre légal. Dans ce contexte, elle apporte aux Communes un soutien via une équipe technique pluridisciplinaire.

1.2 Nombre de communes membres

Dix communes sont membres de l'association, Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

1.3 Forme juridique

Région Morges est une association de droit privé, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse et par des statuts <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/12334-region-morges-statuts-2306-lr.pdf>.

1.4 Composition du Comité de direction

Le Comité est composé d'un Président, M. Jérôme de Benedictis, Syndic d'Echandens, d'une vice-présidente, Mme Mélanie Wyss, Syndique de Morges, et d'un vice-président M. Frédéric Geoffroy, Syndic de Lussy-sur-Morges.

1.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Région Morges n'est pas une association intercommunale, elle est pilotée par l'Assemblée des Syndic-ques dont Mme Mélanie Wyss est membre et par des comités de politique régionale :

- COPOL Mobilité Mme Laure Jaton représente la Ville de Morges ;
- COPOL Urbanisme Mme Laure Jaton représente la Ville de Morges ;
- COPOL Environnement M. Vincent Jaques représente la Ville de Morges.

1.6 Faits marquants de l'année

Programme de législature

L'année 2022 a permis de consolider la réorganisation de Région Morges avec l'élaboration d'un programme de législature en faveur de la transition écologique. Validé à l'unanimité par les 10 Municipalités en septembre 2022, ce programme permet de compléter efficacement les nombreuses initiatives communales en cours (notamment plans climat, PECC, Horizon 2026 et Cité de l'Énergie) grâce à une stratégie et des objectifs ambitieux dans les domaines de la mobilité, l'urbanisme, l'environnement et l'énergie. En effet, l'aménagement du territoire, cœur des missions de Région Morges, est un levier majeur pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et s'adapter aux dérèglements climatiques qui vont s'intensifier ces prochaines années. Cette démarche, une première à cet échelon dans le Canton de Vaud, s'est déroulée sur un an, jalonnée d'ateliers entre les élus communaux et régionaux, la direction technique de Région Morges et des experts. Elle a permis de dessiner le futur visage de la région morgienne.

Voie verte d'agglomération

Cette infrastructure étant stratégique pour l'avenir de notre région, le comité de politique régionale « Infrastructures & Mobilités » et l'Assemblée des Syndic-ques de Région Morges ont donné leur aval à un financement et un pilotage régional d'études d'avant-projet en traversée de Saint-Prex et de Prévèrenge. Afin de suivre son avancement, une carte interactive est consultable à tout moment sur notre plateforme www.voieverte.ch/carte.

Planification énergétique territoriale

En mars 2022, les Communes de la région morgienne, ont validé la planification énergétique territoriale de l'agglomération Lausanne-Morges. Élaboré sous la conduite de la Direction Générale de l'Environnement, ce document détaille l'état actuel de la consommation d'énergie sur le territoire des 26 communes qui composent l'agglomération. Il précise également les leviers et les mesures qui permettront de maîtriser voire de réduire la consommation d'énergie dans le futur, tout en prenant en compte le développement, et d'augmenter la part d'énergie renouvelable de provenance locale. Parmi les mesures envisagées, on peut notamment citer le développement du chauffage à distance, la mise en place d'un programme d'accompagnement pour l'assainissement énergétique de bâtiments dans des secteurs spécifiques, ou encore le soutien au développement massif de la production solaire photovoltaïque.

PALM

Le Comité de pilotage du PALM a décidé de déposer un projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) en mars 2025 afin d'obtenir des cofinancements fédéraux pour des projets de mobilité nécessaires au développement durable de l'agglomération. Les différents secteurs de l'agglomération, dont Région Morges, et plusieurs services cantonaux travaillent donc activement à la réalisation du projet d'agglomération de 5^e génération.

Dans la région morgienne, l'un des enjeux majeurs est l'obtention de financements fédéraux supplémentaires pour les projets de mobilité douce, notamment le tronçon est de la Voie verte entre Prévèrenge et Denges. L'amélioration du réseau de transports publics en renforçant sa

connexion avec l'ouest lausannois et le développement d'une flotte fonctionnant à l'hydrogène ou à l'électricité sont également des défis de taille et pourront bénéficier de financements fédéraux.

Mesures 2022

Au niveau de la gare de Morges, les travaux de réaménagement de la rue de la Gare, de la rue Centrale et de la rue du Sablon ont débuté en 2022. Ils permettront à la Ville de bénéficier d'un cofinancement fédéral d'environ CHF 955'000.00 HT et d'un renchérissement d'environ CHF 100'000.00 HT, et d'un cofinancement du Canton d'environ CHF 135'000.00 HT. Le montant final et le versement seront déterminés lorsque les travaux seront terminés.

1.7 Comptes de l'entité Région Morges

Les comptes de fonctionnement présentent un excédent de charges de CHF 30'359.24. Cet excédent de charge a été prélevé de la réserve.

1.8 Conduite et gestion du personnel

1.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 se répartit comme suit : 4.1 EPT, soit 5 personnes.

Pour davantage de renseignements, le rapport d'activités 2022 peut être consulté sur le site Internet. <https://www.regionmorges.ch/wp-content/uploads/bilan-activites-2022-v3.pdf>.

2 ASSOCIATION MORGES RÉGION TOURISME

2.1 But principal de l'association

L'association Morges Région Tourisme a pour but de développer le tourisme de l'ensemble du territoire du district de Morges en assurant une coordination entre partenaires touristiques, politiques et économiques de notre région. Les missions principales se focalisent sur l'accueil, l'information, la communication et la promotion de l'offre touristique du district de Morges.

2.2 Nombre de communes de membre

L'effectif des adhérents est de 289 membres, dont 52 communes, 166 membres professionnels, 64 membres supporters et 7 membres d'honneur.

2.3 Forme juridique

Association.

2.4 Composition du Comité de direction

- M. Yves-Etienne Kahn, Président ;
- Mme Mélanie Wyss, membre de droit, représentante de la Ville de Morges ;
- M. Stéphane Porzi, Vice-Président, représentant de la Commune de Saint-Prex ;
- Mme Véronique Hermanjat, membre de droit, déléguée au tourisme ARCAM ;
- M. François-Philippe Devenoge, membre de droit (jusqu'au 05.05.2022), représentant du groupement d'animation local des Hauts de Morges ;
- M. Maxime Girod, membre de droit (dès le 05.05.2022), représentant du groupement d'animation local des Hauts de Morges ;
- M. Michel Dénéreaz, membre de droit, représentant de la Commune de Bière ;

- M. François Gatabin, membre (jusqu'au 30.07.2022), représentant des Transports de la Région MBC puis, dès le 1er août 2022 comme représentant des partenaires touristiques;
- M. Jean-Luc Bovey, membre, représentant des partenaires touristiques ;
- M. Jean-François Crausaz, membre, représentant des partenaires touristiques (dès le 5 mai 2022) ;
- M. Philippe Thuner, membre, représentant de l'Association Romande des Hôteliers, section de La Côte (jusqu'au 5 mai 2022) ;
- M. Yannick Juillerat, membre, représentant de la Société Romande des Hôteliers section La Côte (dès le 5 mai 2022) ;
- M. Pierre-Alain Perren, invité (dès le 1^{er} août 2022), représentant des Transports de la Région MBC.

2.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Ne s'applique pas.

2.6 Faits marquants de l'année (extrait)

De manière générale, le secteur du tourisme est resté en « mode prudence », avec l'accumulation des incertitudes concernant l'approvisionnement en énergie, les chaînes d'approvisionnement non sécurisées, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ainsi que les inquiétudes liées aux devises et à l'inflation.

Le nombre de nuitées hôtelières comptabilisé dans l'hôtellerie pour Morges et notre région affiche une belle progression pour l'année 2022 :

- 70'407 nuitées en 2022, soit +11.3 % par rapport à 2021 (moyenne cantonale +28.5 %)
- 63'280 nuitées en 2021 soit +50.2 % par rapport à 2020 (moyenne cantonale +36.3 %)

Les Suisse-ses, avec une part de marché de 60 %, ont été nombreux à loger dans notre région et les touristes de l'étranger ont été plus nombreux à visiter notre pays à nouveau pour leurs vacances. La situation s'est « surtout » améliorée pour la France, l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni. Ceci bien qu'en été les files d'attente aux aéroports de Suisse se reconstituent à nouveau.

Dans la lignée des opérations des années précédentes, le Pool Marketing, regroupant Morges Région Tourisme, Nyon Région Tourisme, la Vallée de Joux ainsi que la Section des Hôteliers de la Côte, a axé sa campagne estivale sur la thématique promotionnelle 2022 de Vaud promotion, soit le Veloland. Une campagne avec 3 spots vélos sur 3 chaînes TV régionales en Suisse alémanique (Tele Bärn, M1 et Tele Züri) a été mise en place. L'action a été renforcée par une campagne digitale sur le marché Suisse et France voisine.

Morges Région Tourisme a apporté un soutien direct à plusieurs manifestations, voici un extrait :

- *Marché de Noël* à Morges : gestion courrier, promotion, relais des inscriptions et en raison de leur jubilé, gestion de leurs comptes réseaux sociaux pendant le marché ;
- *Festival du Film Vert* : soutien à la Maison de la Rivière pour l'accueil des visiteuses et visiteurs lors de la soirée d'ouverture ;
- *Caves ouvertes vaudoises* : accueil des participant-es à la gare de Morges ;
- Inauguration du quartier des halles : Morges Region Tourisme a tenu d'un stand informatif à l'attention des nouveaux habitant-es et a proposé l'animation CityGolf ;
- *Symposium de Sculptures* : soutien administratif pour les inscriptions et présence sur site lors de l'événement ;

- Navette avec le Petit Train touristique entre le Château et la Maison de la Rivière lors de la sortie culturelle réunissant plus que 1000 élèves à Morges.

Pour davantage de renseignements, le rapport d'activités 202 peut être consulté sur le site [internet de l'entité](#).

2.7 Comptes de l'entité Morges Région Tourisme

Le total des recettes se monte à CHF 1'081'257.83. Les contributions communales (taxe par habitant-e et taxe des Maisons du Tourisme), les taxes de séjour et celles des résidences secondaires représentent la grande part de revenus de l'Association. La part des cotisations des membres reste stable.

Le total des charges se monte à CHF 1'054'987.33.

Le bénéfice s'élève à CHF 26'270.50 pour l'an 2022.

À savoir : en 2022, Morges Région Tourisme a encore pu bénéficier d'un remboursement rétroactif de l'indemnité RHT pour les parts des salaires correspondant aux vacances et jours fériés de CHF 21'863.05 qui a en outre permis un résultat positive. Le comité de MRT a également décidé d'attribuer CHF 20'000.00 au fonds de réserve en vue de l'acquisition d'un futur Petit Train. Il est à noter qu'un tel achat représente un investissement de plus de CHF 300'000.00 et que le Petit Train actuel commence à montrer des signes de vieillissement.

2.8 Conduite et gestion du personnel

2.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 se répartit comme suit : 7,15 équivalents temps plein (EPT), soit un total de 9 collaboratrices et collaborateurs. Cet effectif comprend une stagiaire à temps plein (100 %), une collaboratrice à temps partiel (20 %) chargée des encaissements de la taxe de séjour, ainsi qu'une collaboratrice qui travaille à temps partielle (40 %) sur le mandat du Plan de Développement Régional Agricole (PDRA) Ouest vaudois.

Plus 5 chauffeurs pour le Petit Train touristique pendant la saison.

2.8.2 Formation

Une stagiaire en formation auprès de Morges Région Tourisme.

2.9 Conclusion

Au début de l'année 2022, les activités de MRT ont été marquées par l'apparition du nouveau variant COVID-19 Omicron, qui a donné un nouveau coup de frein aux activités. La planification délicate du travail, composée du home office alterné des collaboratrices, mais aussi de l'éventuelle nouvelle introduction d'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT), a refait surface. Heureusement, la propagation de ce variant a été moins grave sur notre territoire. MRT a pu poursuivre ses préparatifs pour la haute saison et a saisi l'opportunité de cette période plus calme pour élargir et améliorer ses offres, afin que les visiteuses et visiteurs puissent vivre des expériences durables et slow.

3 ASSOCIATION PROTECTION CIVILE DISTRICT MORGES

3.1 But principal de l'association

Les principales missions de la Protection civile sont de protéger et secourir la population, sauver les personnes et les biens, assister les personnes en quête de protection, appuyer les organes de conduite et les organisations partenaires, protéger les biens culturels et effectuer des travaux de remise en état.

3.2 Nombre de communes membres

Cinquante-six communes membres.

3.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

3.4 Composition du Comité de direction

Président

M. Christian Franco de Denges

Vice-président

M. Olivier Jeanneret de Tolochenaz

Membres

M. Laurent Pellegrino de Morges

M. Jean-Marc Schlaeppli d'Etoy

M. Claude-Alain Cavigioli d'Apples

M. Eric Hostettler de l'Isle

M. Marylin Sieber d'Orny

3.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Mme Laetitia Morandi est déléguée pour le Conseil intercommunal et son suppléant est M. Jean-Jacques Aubert. Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

3.6 Faits marquants de l'année

Le début d'année 2022 fut une période de fortes sollicitations. Alors que la fin d'engagement de la Protection civile pour la crise sanitaire a été prononcée, la situation géopolitique en Ukraine a créé un sentiment d'insécurité et déclenché une vague de questions et d'inquiétudes de la part des instances politiques et des citoyen·nes du district. De nombreuses réponses ont été apportées en lien avec les comprimés d'iode, les abris privés et la plateforme d'attribution des places des abris publics.

Le Lieutenant-Colonel Marc Dumartheray, après 15 ans de service à la Protection civile et depuis 2016 à la tête du Bataillon District Morges, a décidé de réorienter sa carrière comme Commandant de la Police Nord vaudois. Lors de l'assemblée générale du 12 mai, il a remis officiellement le commandement de la région au Lieutenant-Colonel Laurent Sunier lui-même venant de passer les 16 dernières années de sa carrière au service du citoyen·nes comme gendarme et policier.

Plan canicule

Épisode 1

Le jeudi 16 juin, la Préfecture a déclenché le plan canicule suite à une vague de chaleur exceptionnelle pour ce mois de juin. La compagnie 1 étant en service, des prises de contact avec les aîné·es des communes d'Aclens, Villars-sous-Yens, Etoy et Tolochenaz ont été rapidement effectuées, selon les désirs de ces Municipalités. Ce sont 10 astreints qui ont procédé à 120 appels téléphoniques avec un taux d'accessibilité de 95 %. Ces prises de contact ont été complétées par 10 visites à domicile. Le mardi 21 juin, le plan a été officiellement levé.

Épisode 2

Le lundi 18 juillet, la Préfecture a activé une deuxième fois le plan canicule avec des températures allant jusqu'à 37°. L'association a effectué 135 appels téléphoniques et 20 visites à domicile et a ainsi démontré sa disponibilité pour les aîné·es. Le dispositif a été levé.

après 5 jours. Les missions précitées ont été réalisées par 7 astreints et aucun écueil n'a été rencontré.

Aide à l'Ukraine

Épisode 1

Le jeudi 23 juin, la Protection civile a officiellement sa première mission d'appui au centre d'accueil pour les Ukrainien·nes à Beaulieu. Le but de l'engagement de la Protection civile était d'augmenter la capacité d'accueil avec notamment le montage de 168 lits, 75 commodes, la pose de l'électricité et de 1'450m² de moquette en carrés individuels de 1m x 1m. Une moyenne de 26 astreints par jour a été mobilisée du mercredi 29 juin au vendredi 1^{er} juillet.

Épisode 2

Du mercredi 20 au vendredi 22 juillet, le bataillon a été sollicité afin d'apporter de l'aide pour une mission équivalente au centre précité qui a fait sens auprès des astreints avec le sentiment du devoir accompli pour une cause noble. Ainsi, 144 lits ont été montés, 2'000m² de moquette posée ainsi que 24 box fabriqués.

Tour de France

Cette manifestation sportive est la 3^e la plus regardée dans le monde. C'est une « ville » de 5'000 personnes qui se déplace de façon journalière avec les coureuses et coureurs cyclistes. La course a regroupé 200'000 spectatrices et spectateurs au bord des routes suisses. L'engagement de l'association a commencé le mardi 5 juillet et s'est terminé le lundi 11 juillet. La mission préparatoire reçue était de créer 219 fiches de poste. Un nombre de 267 astreints était engagé pour le jour de la course du samedi 9 juillet allant de Dole/France à Lausanne traversant notamment notre secteur par les communes suivantes : Le Chenit, L'Abbaye, Le Lieu, L'Isle, Cuarnens, La Chau, Cossonay, Gollion, Aclens, Bremblens, Echandens, Denges, Préverenges, Saint-Sulpice, Lausanne.

Délestage autoroutier

Le mercredi 3 août, en début d'après-midi, un accident mortel a eu lieu sur l'autoroute A1, peu après la sortie Morges Est sur la chaussée Lac. Afin de faciliter le travail des secours, et pour les besoins de l'enquête, l'autoroute a été fermée jusqu'à 20 h et un dispositif de délestage a été mis en place. La Formation d'Intervention Régionale (FIR) - délai : 1 heure a été alarmée et 14 astreints sont rentrés en service dans une première phase avant d'être appuyés par 23 hommes supplémentaires des ORPC de Nyon et de Lausanne Ouest.

Engagement en situation d'urgence (résumé)

Pour résumer les interventions précitées chronologiquement dans ce rapport, l'association dénombre 7 engagements : 2 x canicule, 3 x assistance aux Ukrainien·nes, 1 x délestage autoroutier, 1 x sirène défectueuse, représentant 1'209 jours de service.

Activités régulières du bataillon

Le test des sirènes

Le premier mercredi du mois de février, le 2 février, le traditionnel test annuel des sirènes fixes, dont le nombre s'élève à 69 pour le district, a eu lieu. Les quarante astreints ont été convoqués pour cet engagement ont contrôlé 26 sirènes mobiles et effectué la mise à jour des parcours d'alarme.

Protection des biens culturels (PBC)

Du 16 au 20 mai, en collaboration avec l'ORPC District Nyon, 25 spécialistes en protection des biens culturels ont été mobilisés afin de leur attribuer des missions sur les communes de Mauraz, Mont-la-Ville, Montricher, Echandens, L'Isle, Prévèrenge ainsi qu'au Château de Morges.

Une fin d'année sous tension

Dès début octobre, le climat en lien avec les crises énergétiques a fortement impliqué l'ORPC dans des travaux préparatoires afin de garantir la meilleure prestation possible pour les citoyen·nes et les partenaires de la PCi si ce type d'événements viendraient à se produire. En collaboration avec la Préfecture, la PCi a été un appui pour les communes afin de répondre à leurs questions en lien avec cette thématique et plus particulièrement les points de rencontre d'urgence (PRU). Des concepts d'intervention ont également été créés et les cadres de l'association ont également été formés à réagir à cette menace qui plane sur le district.

3.7 Comptes de l'entité

L'exercice 2022 de la PCi se solde positivement de CHF 73'677.71 par rapport au budget 2022, soit une économie de CHF 1.56 par habitant·e. Le coût par habitant·e se monte à CHF 20.18 au lieu de CHF 21.70 budgétisé.

3.8 Conduite et gestion du personnel

3.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 des professionnel·les de l'ORPC du District Morges se compose de 7 professionnel·les pour un taux de 6,3 EPT.

Le bataillon de la Protection civile District Morges est composé de 408 astreints répartis comme suit :

- officiers : 33 ;
- sous-officiers : 47 ;
- soldats : 328.

3.9 Conclusion

Le bataillon du District de Morges tient à souligner que tous ces engagements n'auraient pas été possible sans le concours des miliciens, le cœur et la raison d'être de l'organisation, sans les professionnels de la PCi et sans le soutien infaillible des autorités politiques du District. Que ce soient les délégué·es de l'assemblée régionale, sous la présidence de Mme Mary-Laure Etienne ou les 7 membres du Comité de direction, sous la présidence de M. Christian Franco, l'entité a pu, en tout temps, compter sur un soutien actif et une disponibilité exemplaire.

4 ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

4.1 But principal de l'association

Buts principaux : l'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les Communes membres :

- l'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEmp), CSR ;
- l'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances sociales (RAAS), AAS.

But optionnel : l'association a pour but optionnel, au sens de l'article 112 al.2 in fine LC :

- l'accueil de jour des enfants ;
- le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants Morges-Aubonne (AJEMA) ;
- l'Accueil Familial de Jour (AFJ).

L'ARASMAC aide les Morgiennes et les Morgiens depuis 25 ans.

Fondée en 1997, elle a fêté ses 25 ans en 2022, aux travers de ces services :

- le Centre social régional (CSR) a pour mission la délivrance du Revenu d'insertion (RI) et offre un appui social aux personnes dans le besoin ;
- les Agences d'assurances sociales (AAS) renseignent, orientent et accompagnent le public pour toutes questions relatives aux assurances sociales alors que le Centre régional de décisions (CRD) est quant à lui en charge de la délivrance des PC familles ;
- enfin, l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA/AFJ) coordonne l'accueil des enfants en structures de garde et chez les accueillants-es en milieu familial.

Une association intercommunale qui a cœur de recevoir avec professionnalisme l'ensemble de la population du district de Morges. Pour toutes informations complémentaires : www.arasmac.ch.

4.2 Nombre de communes de membre

56 communes sont membres.

4.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC ou association.

4.4 Composition du Comité de direction

Le Comité de direction ARASMAC pour la législature 2021-2026 a été élu comme suit :

- Mme Valérie Induni, Commune de Cossonay, Présidente ;
- Mme Sylvie Ciana, Commune d'Aclens, vice-Présidente ;
- Mme Lorette Killias Leutwiler, Commune d'Aubonne, membre jusqu'au 30 septembre 2023 ;
- Mme Tania Séverin, Commune d'Etoy, membre jusqu'au 30 mars 2023 ;
- M. Guy Delacrétaz, Commune de Préverenges, membre élu le 22 juin 2023 ;
- M. Anthony Hennard, Commune de Saint-Prex, membre ;
- M. François Delay, Commune de Hautemorges, membre ;
- M. Laurent Pellegrino, Commune de Morges, membre (siège de droit) ;
- M. Anthony Vieira, directeur de l'ARASMAC ;
- Mme Dominique Bickel, secrétaire.

4.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

M. Vincent Jaques est délégué pour le Conseil intercommunal et son suppléant est M. Jean-Jacques Aubert.

Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

4.6 Faits marquants de l'année

Centre social régional (CSR) :

- enquêtes réalisées : 20 ;
- nombre de bénéficiaires dans le district : 1'093 ;
- type de bénéficiaires : environ 76 % sont des personnes seules ;
- tranche d'âge la plus représentée : 55 - 59 ans.

Agences d'assurances sociales (AAS) :

- agences : 3 ;
- passages en agence : 6'456 ;
- demandes de prestations : 3'663 ;
- bénéficiaires d'aide au changement d'assurance LAMal : 178.

Centre régional de décisions (CRD) – PC Familles :

- demandes traitées par visite : 108 ;
- demandes traitées par téléphone : 2'807 ;
- nombre de dossiers actifs : 389.

Accueil de jour des enfants (AJEMA / AFJ) :

- communes : 34 ;
- contrats actifs : 3'187 ;
- nouvelles places d'accueil parascolaire : 64 ;
- structures : 30 (29 d'accueil collectif + 1 d'accueil familial de jour).

4.7 Comptes de l'entité ARASMAC

Dans sa séance du 22 juin 2023 à Tolochenaz, le Conseil intercommunal ARASMAC, vu le préavis du Comité de direction, après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion chargée de l'étude des comptes et du rapport de gestion 2022, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, a décidé d'approuver les comptes et le rapport de gestion 2022 et d'en donner décharge au Comité de direction ainsi qu'à la commission de gestion de l'ARASMAC.

4.8 Conduite et gestion du personnel

4.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 se répartit comme suit : 60,80 EPT et 183 collaboratrices et collaborateurs.

5 ASSOCIATION DE COMMUNES POLICE RÉGION MORGES

5.1 But principal de l'association

L'association a pour but principal d'assurer l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ainsi que l'exercice de la circulation routière sur l'ensemble du territoire constitué par les communes membres. Les tâches principales, selon l'annexe aux statuts :

- sécurité et maintien de l'ordre public ;
- police de la circulation ;
- police de proximité ;
- police judiciaire.

5.2 Nombre de communes membres

L'association compte 6 communes : Buchillon, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Saint-Prex et Tolochenaz.

5.3 Forme juridique

Sous la dénomination « Police Région Morges » (PRM), il est constitué une association de communes régie par ses statuts et par les articles 112 à 127 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (LC). L'association à son siège à Morges, elle est une personnalité morale de droit public.

5.4 Composition du Comité de direction

Comité de direction	Dicastère
M. Laurent Pellegrino, président	Administration générale - Relations extérieures - Communication - Inhumation - Police du commerce - Police administrative
M. Alain Garraux, vice-président	Informatique
M. Jean-Claude Besson, membre	Locaux, loyers et agencement - Assurances
Mme Anouk Gäumann, membre	Signalisation – Uniforme - Matériel corps de police
M. David Guarna, membre	Finances - Contrôle de gestion
M. Pierre-Frédéric Guex, membre	Véhicules - Radar
M. Olivier Jeanneret, membre	Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP) – Personnel - Formation continue

5.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Les communes délèguent 1 Conseiller·ère communal·e par tranche de 1'000 habitant·es. Ainsi, le Conseil intercommunal est composé de 33 membres, dont soit 17 délégué·es du Conseil communal de Morges.

M.	Sacha	Fehlmann
M.	Hervé	Früh
M.	Alexandre	Ganna
Mme	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Mme	Catherine	Hodel
Mme	Sandra	Imhof Zrioui
Mme	Aude	Jardin
M.	Maurice	Jaton
M.	Florian	Jeannerat
Mme	Diane	Kalms
Mme	Rosella	Kalms
Mme	Dominique	Kubler Gonvers
Mme	Christine	Mayor
M.	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
M.	Hamza	Palma
Mme	Sandra	Palmieri (scrutatrice suppléante)

Mme	Camille	Robert <i>Démissionnaire</i>
Mme	Irina	Sakharova
Mme	Anne	Stern-Grin (suppléante)
M.	Jean-Bernard	Thuler
M.	Marc	Tissot (suppléant)
Mme	Rita	Wyss (suppléante)

5.6 Faits marquants de l'année

Les premiers mois de l'année 2022 ont encore été marqués par la présence du COVID-19 avec les conséquences que l'on sait en matière de santé publique. Face à la réduction du nombre de cas, plusieurs mesures ont alors été progressivement levées et le Plan ORCA, activé en mars puis octobre 2020, a été arrêté au 31 mars 2022.

D'un point de vue organisationnel, la collaboration renforcée entre la Police cantonale vaudoise et les polices communales, mise en place en 2021, s'est poursuivie en 2022.

L'opportunité de participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA, afin de devenir copropriétaire du centre d'entraînement de tir, moderne et de nouvelle génération, a été un fait marquant. Cette nouvelle installation permettra aux policiers de pouvoir se perfectionner dans des conditions idéales et très proches de la réalité. Une formation continue de haute qualité est indispensable à la bonne marche du Corps de police, en particulier sur le maniement et l'engagement de l'arme.

En juin, PRM a soufflé sa 10^e bougie. À cette occasion, une journée portes ouvertes a été organisée le samedi 25 juin et environ 500 personnes se sont succédées pour visiter l'Hôtel de police. Lors de la partie officielle, le Commandant a dressé un bilan de cette première décennie et a, notamment, remercié personnellement les anciens commandants et présidents du Conseil intercommunal et du Comité de direction. Il a également présenté la nouvelle structure du site Internet de PRM, avec le développement de son e-guichet.

À partir de l'été, le risque d'une pénurie d'énergie a été communiqué par les autorités avec la mission confiée aux polices communales, d'une part, de réaliser des économies d'énergie dans ses propres installations et, d'autre part, de se préparer à des situations de crise importante liées à d'éventuels black-out. Afin de diminuer la consommation de l'Hôtel de police, PRM a pris différentes mesures et a testé son mode de fonctionnement sur la génératrice, afin d'assurer dans tous les cas de figure son service à la population. Dans ce cadre, PRM a défini un plan de renonciation incluant différents niveaux de délestages par entité à travers une priorisation de tâches et des prestations fournies.

5.7 Comptes de l'entité

Les comptes du service de police, pour l'exercice 2022, présentent des charges et des recettes équilibrées, puisque les dépenses et les recettes sont compensées individuellement par chaque commune membre selon le critère de répartition attribué. Les comptes, représentant des charges à hauteur de CHF 14'251'509.75 et des recettes pour un montant de CHF 6'927'313.57 présentent un excédent de charges de CHF 7'324'196.38.

Le budget, représentant des charges à hauteur de CHF 14'989'350.00 et des recettes pour un montant de CHF 7'295'500.00 présente un excédent de charges de CHF 7'693'850.00 entièrement couvertes par les communes membres. Ainsi, la différence comptes/budget représente une différence de CHF 369'653.62, montant entièrement restitué aux communes membres.

Les objectifs de garantir 1 policier-ère par 700 habitant-es, de maintenir un coût de CHF 240.00 par habitant-e et de financer de nouvelles dépenses par des nouvelles recettes ont été atteints.

5.8 Conduite et gestion du personnel

5.8.1 Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la PRM était de 91 personnes, soit 86.30 ETP.

5.8.2 Formation

En septembre, trois aspirants ont commencé la formation à l'Académie de police de Savatan. Il s'agit de la deuxième volée qui suivra le nouveau modèle de formation policière sur 2 ans.

Ainsi, chaque année, PRM a simultanément des aspirants en cours de formation de base à l'Académie et des Policiers en Formation (PeF) au sein de son corps de police.

Les conditions sanitaires ont permis à PRM de retrouver une certaine normalité dans l'organisation des formations au sein du corps et plusieurs formations ont pu être dispensées afin d'élever le niveau de formation du personnel. En plus des formations classiques en tir, sécurité personnelle, techniques d'intervention et premiers secours, des journées consacrées aux thèmes ; réseaux et partenariats, mineur-es, migration, radicalisation, renseignement et dépendances, ont été introduites.

5.9 Conclusion

Le développement des services PRM à distance au travers de son e-guichet, les campagnes d'information et de prévention menées dans le cadre des incivilités, la qualité et le renouveau de ses programmes de prévention scolaire, les collaborations toujours plus intenses avec les services des communes membres, la visibilité sur l'espace public, les nombreuses interventions d'urgence, les prestations sur mesure effectuées à la demande des communes et sa proactivité sur le terrain, démontrent la capacité d'agir de PRM avec efficacité et efficience.

Elle est aussi active au sein de nombreux groupes de travail aux niveaux local, cantonal et national. Ces quelques exemples, non exhaustifs, démontrent bien que PRM est sur plusieurs fronts et qu'elle a l'ambition de s'inscrire durablement dans l'innovation et dans l'action.

6 ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USEES DE LA REGION MORGIENNE (ERM)

6.1 But principal de l'association

L'ERM a pour but principaux :

- a. la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), ainsi que l'élimination des sous-produits conformément à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED).
- b. l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinées à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

6.2 Nombre de communes membres

Quinze communes sont membres

6.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 de la loi sur les communes.

6.4 Composition du Comité de direction

M. Christian Maeder, Président, Ecublens	Adm. générale, personnel et assurances
M. Jean-Jacques Aubert, Vice-président, Morges	Exploitation de la STEP
M. Garraux Alain, Préverenges	Finances et informatique
M. Lüthi Jonathan, Yens	Exploitation du réseau et des STREL
M. Perey Bernard, Denens	Citernes, faucardeuse, et missions spéciales

6.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Mmes	Laure Jaton (Municipale)
	Annabelle Amsler
	Patricia Correia da Rocha
	Jasinta Dewi Freitag
	Aline Dupontet
	Céline Elsig
	Eva Frochoux
MM.	Maurice Jaton
	Steven Kubler

6.6 Faits marquants de l'année

L'année 2022 a malheureusement été marquée par les décès de deux collaborateurs de l'ERM, dont son Directeur, M. Tony Reverchon. Suite à ces événements tragiques, le déroulement des activités a été impacté dans une mesure limitée grâce à l'implication solidaire des collaboratrices et collaborateurs et au retour de M. Olivier Narbel, ancien Directeur de l'ERM qui a assuré l'intérim jusqu'à l'engagement d'une nouvelle Directrice, Mme Caroline Villard.

Dans le domaine du « Réseau des collecteurs et des STREL », hors les travaux d'entretien courants, l'activité a principalement été marquée par le suivi des importants projets de construction de nouveaux collecteurs dans le secteur de Prairie-Eglantine sur la Commune de Morges et le long de l'autoroute à Lonay. La réhabilitation de la STREL de La Combaz à Denges a également constitué un projet d'envergure pour l'année 2022.

Dans le domaine de la STEP, une attention particulière a été portée à la préparation à une éventuelle pénurie énergétique.

En ce qui concerne le dossier de renouvellement et de mise en conformité de la STEP, le projet a été repris sur la base d'une nouvelle variante, retenue suite à l'étude d'intégration paysagère réalisée en 2021. Une demande de crédit complémentaire, acceptée par le Conseil intercommunal en fin d'année 2022, doit permettre d'adapter les études techniques et architecturales, en vue d'une mise à l'enquête courant 2023.

6.7 Comptes de l'entité

Les comptes de l'exercice 2022 sont équilibrés. Le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme totale de CHF 3'974'100.00 et le résultat final laisse apparaître un total de charges et revenus à hauteur de CHF 3'932'793.09.

6.8 Conduite et gestion du personnel

6.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 se répartit comme suit : 8.6 EPT et 10 collaboratrices et collaborateurs.

7 ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

7.1 But principal de l'association

L'association a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière.

Elle propose des prestations de qualité aux élèves, que ce soient les devoirs surveillés, le cabinet dentaire et la santé, les transports, les camps scolaires et sportifs, les colonies de vacances, les sports facultatifs et plus encore.

7.2 Nombre de communes membres

L'ASIME regroupe les dix communes suivantes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vufflens-le-Château et Vullierens.

7.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens art. 112 LC.

7.4 Composition du Comité de direction

Le comité de direction est composé de 7 membres, qui sont :

- M. Andreas Sutter, Syndic de Tolochenaz, Président ;
- Mme Sylvie Ciana, Syndique d'Aclens, Vice-Présidente ;
- Mme Laetitia Morandi, Municipale à Morges ;
- Mme Sylvie Nussbaumer, Municipale à Vufflens-le-Château ;
- M. Giuseppe Biancaniello, Municipal à Echichens ;
- M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens ;
- M. Vincent Jaques, Municipal à Morges.

7.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Les élu-es suivant-es représentent la Ville de Morges auprès du Conseil intercommunal :

- M. David Guarna, Municipal ;
- M. Jean-Jacques Aubert, Municipal, membre du Conseil d'établissement ;
- M. Stéphane Dewarrat, Conseiller communal, Président de la Commission de gestion ;
- Mme Veronica Gaskell, Conseillère communale, scrutatrice ;
- Mme Clémence Langone, Conseillère communale ;
- M. Julien Besuchet, Conseiller communal ;
- M. Alexandre Desponds, Conseiller communal ;
- M. Abel Joffre, Conseiller communal ;
- M. Marc Lambrigger, Conseiller communal, scrutateur suppléant.

7.6 Faits marquants de l'année

Les objectifs fixés par le Comité de direction pour l'année 2022 étaient les suivants :

1. définir un programme de législature ;
2. stabiliser et renforcer la nouvelle Direction ;
3. installer l'ASIME dans ses nouveaux locaux administratifs ;
4. répondre aux besoins spécifiques de la rentrée 08/2022.

5. Planifier les besoins en locaux scolaires en collaboration avec les communes.
6. Réviser le barème et la méthode de calcul du coût des locaux scolaires.
7. Entamer une réflexion sur une révision des statuts de l'ASIME et sur ses tâches.

Concernant le programme de législature, le Comité de direction a consacré l'après-midi du 31 mars à un atelier qui a débouché sur l'identification de quatre initiatives stratégiques sur lesquelles travailler :

- journée continue de l'élève ;
- locaux scolaires ;
- gestion des coûts ;
- communication.

Quatre groupes de travail dédiés ont été constitués pour traiter de ces thématiques et les travaux ont débuté durant le second semestre.

La planification à court, moyen et à long terme des besoins en locaux scolaires, constituant les objectifs 4 et 5, reste un objectif prioritaire qui fait l'objet de toute l'attention nécessaire. Les différents acteurs concernés sont impliqués dans un processus coopératif permanent.

En outre, les deux derniers objectifs, soit la révision du barème de calcul des coûts des locaux scolaires et la réflexion sur une révision des statuts de l'ASIME, s'ils ont été abordés à plusieurs reprises, n'ont pas encore abouti et sont inscrits à l'agenda 2023.

7.7 Comptes 2022 de l'ASIME

Les comptes de l'exercice 2022 sont équilibrés. Alors que le budget prévoyait des charges et revenus pour une somme totale de CHF 12'010'212.00, les comptes ont été bouclés pour un total de CHF 12'018'949.20 (+0.07 %).

7.8 Conduite et gestion du personnel

7.8.1 Effectifs

L'effectif au 31 décembre 2022 se répartit comme suit : 14 collaboratrices et collaborateurs fixes pour un total de 9.35 EPT (dont 3 auxiliaires), ainsi qu'environ 120 employé·es temporaires : accompagnant·es de devoirs surveillés et moniteur·rices pour le sport et les camps.

7.8.2 Conclusion

Pour davantage de renseignements, le rapport d'activités 2022 peut être consulté sur le site internet de l'entité https://bit.ly/RG_ASIME_2022.

8 ASSOCIATION DE LA RÉGION COSSONAY - AUBONNE - MORGES (ARCAM)

L'ARCAM est l'un des dix organismes régionaux de développement économique que compte le Canton. Elle a pour mission d'assurer le développement économique du district de Morges au sens large en considérant la problématique dans sa globalité, soit en association aux réflexions et aux actions les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, du développement de l'offre touristique et du développement régional.

8.1 Composition du comité

Le Comité se compose de la manière suivante :

Président :	M. Bertrand Duperrex,	Syndic de Vullierens
Vice-président(e) :	Mme Mélanie Wyss, M. José Manuel Fernandez,	Syndique de Morges Syndic d'Etoy
Membres :	M Stéphane Porzi, M. Yves Charrière, M. Didier Amez-Droz, Mme Marie-Christine Gilliéron, M. Guy Delacrétaç, Mme Valérie Induni, Mme Anne-Lise Rime, M. David Robert, M. Alain Bonzon, M. Marc Hasler Mme Véronique Chaignat	Syndic de Saint-Prex Syndic d'Aubonne Syndic de Montricher Syndique de Hautemorges Syndic de Préverenges Syndique de Cossonay Syndique de L'Isle Municipal de Ferreyres Syndic de Pompaples Président commission Économie Vice-Président commission Économie
Invité-es	M. Boris Cuanoud, M. Frédéric Rossi Mme Fabienne Coderey	Préfet Président AG, Municipal de Gollion Vice-Présidente AG, Syndique Berolle

8.2 Forme juridique

L'ARCAM dispose d'une existence légale par la LADE, loi qui vise à promouvoir et soutenir le développement économique du Canton.

Il s'agit de préciser que l'ARCAM est une association au sens de l'article 60 du Code civil suisse et non une association de communes au sens de l'article 112 de la loi sur les communes.

8.3 Faits marquants de l'année

8.3.1 Économie

8.3.1.1 Vers un renforcement du rôle économique

Plusieurs actions de soutien direct aux entreprises permettent d'influer positivement sur la situation des établissements installés dans le district, notamment en favorisant le réseautage entre eux ou en renforçant les synergies au sein du tissu économique régional comme :

- les prestations du guichet entreprises ;
- l'animation de la plateforme économique ;
- la constitution d'une commission économique ;
- les événements de réseautage.

8.3.1.2 AppApp : un soutien utile pour 750 apprenti-es et leurs formateur-ices

L'ARCAM poursuit son soutien aux entreprises formatrices en finançant l'organisation de cours d'appui destinés aux apprentis résidant ou travaillant dans la région. Par petits groupes, elles et ils peuvent ainsi disposer d'un appui pédagogique pour les branches enseignées dans les écoles professionnelles. Depuis 2012, le déploiement de la mesure AppApp dans le district de Morges a permis l'organisation de près de 180 groupes d'appui, permettant à plus de 800 jeunes de bénéficier de ce soutien scolaire.

8.3.2 Aménagement du territoire

8.3.2.1 La stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA)

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) le volet stratégique (VS) est terminé. Celui-ci indique notamment que les zones d'activités de notre périmètre d'étude sont sous pression, c'est-à-dire que les réserves dans ces secteurs pourront à peine couvrir la demande en emplois prévue d'ici 2040. Pour cette raison la mobilisation de ces réserves devra se faire de manière cohérente en attirant "la bonne entreprise au bon endroit" afin d'utiliser le sol de manière rationnelle. La mise en œuvre de cet objectif est ambitieuse, pour cette raison, le volet stratégique classe les zones d'activités selon leur rayonnement : cantonal (SSDA), régional (ZAR) et local (ZAL).

Le volet stratégique a été envoyé au Canton pour examen intermédiaire. Son retour a mis en évidence des divergences de vision qui sont en train d'être clarifiées en collaboration avec les communes concernées.

Dans le but d'élaborer la SRGZA, deux séances destinées aux communes qui comptent sur leur territoire de zones d'activités d'importance régionale (ZAR) et locales (ZAL) ont été organisées.

8.3.2.2 CartoJuraLéman : le géoportail régional pose sa stratégie et fait sa pub

L'ARCAM a repris la gestion globale du géoportail CartoJuraLéman début 2021. À cette occasion un Comité politique (COPIL) composé d'un représentant politique par secteur ARCAM a été mis en place. « De quelle manière le géoportail va évoluer ces prochaines années ? » a été la première question formulée par le COPIL lors de sa première séance. Pour cette raison une « Stratégie pour le géoportail CartoJuraLéman 2022-2026 » a été élaborée. Celle-ci permettra un développement cohérent et transparent vis-à-vis de tous les partenaires (communes et associations intercommunales). Conformément à cette stratégie, le géoportail régional CartoJuraLéman a intégré le réseau social LinkedIn afin de faire sa promotion.

<https://www.linkedin.com/company/cartojuraléman>

Nouveau membre : La Commune d'Echandens fait désormais partie des 36 communes partenaires de CJL.

8.3.3 Mobilité

8.3.3.1 P+R : pour une multimodalité performante

Après la validation de la stratégie P+R de l'ARCAM en 2021, l'année 2022 n'a pas vu de projets se concrétiser. La mise en œuvre des P+R reste du domaine communal. L'ARCAM reste à disposition pour stimuler la mise en œuvre de ces infrastructures et rechercher, si nécessaire, un système de financement régional des P+R et B+R. En effet, même si l'infrastructure P+R se localise sur une commune territoriale donnée, elle profite en priorité aux habitants des communes en amont.

8.3.3.2 Stratégie vélo : un nouveau développement cantonal

Dès 2021, le canton a annoncé vouloir mettre en œuvre d'ici 2035 la Stratégie cantonale vélo, soit le développement d'infrastructures facilitant et sécurisant l'utilisation du vélo sur des axes définis comme prioritaires. Dans ce cadre, la DGMR s'est approchée des associations économiques régionales, dont l'ARCAM, pour leur proposer d'élaborer une étude régionale permettant la mise en place d'un réseau secondaire destiné à se greffer sur les voies cantonales. Le Grand Conseil a octroyé les moyens nécessaires au déploiement de cette nouvelle politique publique en automne 2022. En conséquence, l'ARCAM s'engagera dans cette action dès 2023 -

avec un cahier des charges préparé courant l'automne 2022 en internalisant une part importante du travail à effectuer tout en engageant un mandataire spécialisé pour l'élaboration de la stratégie.

8.3.4 Développement régional

8.3.4.1 Groupe de travail Energie : des changements dans la continuité

Le groupe de travail Énergie a poursuivi ses actions de formation au travers d'une séance « Point Énergie » traditionnelle consacrée, ce printemps, à la problématique de la pose de panneaux solaires sur des bâtiments historiques.

L'actualité, dès l'été, en matière de pénurie d'énergie liée au conflit russo-ukrainien a incité le groupe de travail à organiser un Point Énergie spécial dédié à cette problématique en matière « d'approvisionnement d'électricité ». Grâce à la présence des deux distributeurs d'électricité du district, les communes ont ainsi pu prendre connaissance de la situation actuelle et future et des mesures envisagées si la situation devait se péjorer durant l'hiver.

Au-delà de l'organisation de ces séances d'information, le groupe de travail a également planché sur les sujets suivants :

- « Une mutualisation des achats d'énergie », sur demande de la commune de Saint-Prex. Celle-ci a été classée sans suite, les bases légales et les processus ne permettant pas d'y répondre favorablement ;
- « Le traitement des passages piétons dans le cadre d'un délestage et de la responsabilité des Municipalités qui en découle ». Dans le cadre des mesures prévues en cas de pénurie d'énergie, le groupe de travail a adressé un courrier au directeur de la DGMR pour lui faire part des inquiétudes des communes à ce sujet ;
- « Une centrale de biogaz » en projet à Chavannes-le-Veyron. Porté par un groupe d'agriculteurs, ce projet répond aux enjeux actuels en matière de transition énergétique et ses caractéristiques (emplacement, logistique prévue, etc.) le rendent acceptable aux yeux de la population locale. Pour estimer la viabilité de ce projet, l'ARCAM et d'autres partenaires spécialisés ont soutenu les porteurs de projet pour l'établissement du dossier qui devra être déposé à la DGTL pour examen préalable.

8.3.4.2 Équipements sportifs et culturels : pour un district attractif

Plusieurs communes ont sollicité l'ARCAM pour mettre à jour l'étude sur les équipements régionaux réalisée en 2012. Cette première étude avait dressé un inventaire de l'existant et des besoins en la matière. La qualité des équipements constitue un attrait indéniable pour une population qui dépasse les frontières communales.

Le Comité a accepté d'engager, dès 2023, une mise à jour de l'étude sous l'angle spécifique des équipements sportifs et culturels en mains communales. Cela permettra de mettre en lumière la situation actuelle et les besoins qui devraient encore être couverts.

8.3.5 Tourisme

8.3.5.1 Fréquentation hôtelière

La fréquentation de la région de Morges s'était mieux rétablie en 2021 que la moyenne cantonale. Ceci était notamment dû aux grandes villes qui n'avaient pas retrouvé le tourisme d'affaires événementiel.

Malgré une fermeture en cours d'année de l'hôtel Fleur du Lac et de l'hostellerie Ravet, le district a bien performé, en augmentant à nouveau les nuitées hôtelières de 11.3 %. De ce fait, le taux d'occupation des chambres s'est amélioré, passant de 36.5 % à 39.5 %.

Par rapport à 2019 (81'213 nuitées), année pré-Covid, le district est toujours en déficit de 15 % de volume de fréquentation.

8.3.6 Gouvernance

En 2022, les États généraux du tourisme (EGT) ont à nouveau pu se dérouler comme à l'accoutumée, soit en réunissant les autorités publiques du district et les prestataires touristiques.

L'événement a eu lieu au CUBE à Beausobre. Co-organisé avec Morges Région Tourisme, le focus de cette année était *Goût et Gastronomie*, pour mettre en lumière le positionnement de la région sur cette thématique.

Le projet *Slow Tourisme - post-COVID* qui a reçu un soutien de la LADE en 2020 pour les dossiers *Tourisme sans barrières*, parahôtellerie, déploiement du slow tourisme et pour la refonte de la stratégie touristique a pu être clôturé avec succès fin 2022. Au total, le SPEI a versé CHF 99'000 à l'ARCAM.

8.3.6.1 La taxe de séjour : un outil performant pour le développement touristique

Créée en 2010, elle permet d'assurer une part du fonctionnement de l'office du tourisme régional, mais également de soutenir financièrement des projets, des événements et une amélioration de la visibilité régionale, via le fonds d'équipements touristiques de Morges (FEM). Douze projets ont été soutenus en 2022 pour un total de CHF 57'929.45.

Le règlement intercommunal prévoit également le soutien à des « projets touristiques » qui revêtent un intérêt particulier. Cette année, 5 projets ont obtenu un financement par ce volet pour un montant total de CHF 15'876.00.

8.4 Comptes 2022

Les comptes de l'exercice 2022 ont équilibrés. Alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 28'771.00, l'exercice s'est clôturé avec un excédent de revenus de CHF 21'440.59.

8.5 Conduite et gestion du personnel

8.5.1 Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'équipe opérationnelle compte 7 personnes et totalise l'équivalent de 5.55 ETP.

9 SERVICE INCENDIE ET SECOURS DU MORGET

9.1 But principal de l'association

Assurer les missions de bases attribuées aux sapeurs-pompiers et notamment celles de lutte contre les incendies et les éléments naturels en prenant les mesures nécessaires permettant de porter secours en cas de sinistre aux personnes, aux animaux en difficulté, de sauvegarder les biens immobiliers, mobiliers et de diminuer les atteintes à l'environnement.

9.2 Nombre de communes de membre

Vingt-quatre communes sont membres

9.3 Forme juridique

Association intercommunale au sens des art. 112 à 127 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC) et l'article 9 de la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS).

9.4 Composition du Comité de direction

Président : M. Yves Schopfer (Vaux-sur-Morges)

Vice-Président : M. Charles-Henri de Luze (Chigny)

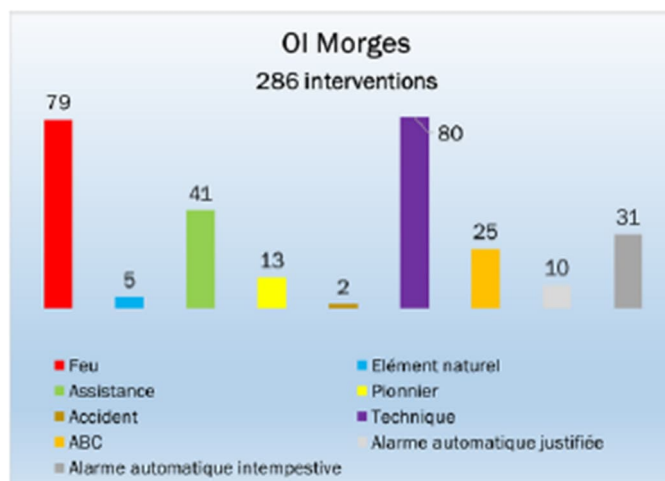
Membres : M. Laurent Pellegrino (Morges), M. Christian Franco (Denges), M. Peter Lüthi (Villars-sous-Yens), M. Jean-Marc Schlaepi (Etoy) et M. Dani Dascoli (Aclens).

9.5 La composition « morgienne » du Conseil intercommunal pour la nouvelle législature

Mme Laetitia Morandi, déléguée et Mme Laure Jatton, suppléante au Conseil Intercommunal du SIS. Le législatif n'est pas représenté au sein du Conseil intercommunal.

9.6 Faits marquants de l'année

Le SIS Morget est intervenu à 383 reprises en 2022, ce qui représente plus de 4'150 heures d'intervention toutes catégories confondues. Pour la caserne de Morges cela représente 286 interventions, les autres étant assurées par les autres organes d'intervention (Aclens, Denges, Saint-Prex, Pampigny, Villars-sous-Yens et Yens).



9.7 Comptes de l'entité du SIS Morget

Les comptes de l'exercice sont envoyés chaque année aux délégué·es du Conseil intercommunal, en papier (par courrier) et en format pdf (par courriel).

Les comptes 2022 ont été équilibrés avec un montant à la charge des Communes de CHF 1'839'000.00, soit inférieur au budget (CHF 2'046'600.00) de CHF 207'600.00.

9.8 Conduite et gestion du personnel

9.8.1 Effectifs

L'effectif du SDIS au 31 décembre 2022 est de 202 sapeurs-pompier réparti comme suit :

- 197 sapeurs-pompier volontaires réparti sur 6 sites opérationnels
- 6 collaborateurs-rices permanents soit 5.3 EPT.

9.9 Conclusion

La défense incendie de notre région fonctionne quasi exclusivement grâce aux sapeurs-pompier volontaires. Il est du devoir de chacune et chacun de tout mettre en œuvre afin de favoriser l'engagement de ces femmes et hommes qui souhaitent s'investir pour assurer la sécurité publique. Les Autorités communales ainsi que les administrations devraient inciter leurs collaboratrices et collaborateurs à rejoindre les rangs afin de pérenniser le système de milice, si cher à notre Canton.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 septembre 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella